N° 2024-031

Nomenclature:

3. - Domaine et patrimoine

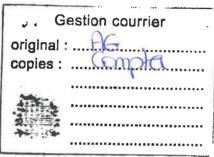
3.3 - Locations

3.3.1 - Locations en qualité de bailleur

OBJET: Location du local situé 1 rue Bersot à Surgères du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024.

Service Finances





Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID: 017-211704341-20240229-DM2024_031-CC

COMMUNE DE SURGERES

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de SURGERES.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'acte notarié en date du 20 juin 2020 par lequel la Commune s'est portée acquéreur de l'immeuble situé 1 rue Bersot à Surgères,

CONSIDERANT la demande de Madame Julie GUOIN, autoentrepreneur de « Piq' du cœur » d'occuper le local commercial pour y exercer son activité du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un bail dérogatoire de location avec l'entreprise « Piq' du cœur » représentée par Madame Julie

GUOIN - 7 chemin des Ecoliers - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS pour le local situé 1 rue Bersot à

Surgères.

ARTICLE 2 : Que le montant du loyer est fixé à 500 € par mois pour toute la durée du bail.

ARTICLE 3: Que le bail commencera le 1er avril 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGERES, le 29 février 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

Catherine DESPREZ.